

Contact: Johannes Kleis (BEUC): +32 (0)2 789 24 01
Tania Vandenberghe (ANEC): + 32 (0)473 12 03 72

Date: 06/12/2011

Référence: PR 2011/042
ANEC-PR-2011-PRL-025

Le vœu le plus cher des consommateurs pour Noël: des jouets « sûrs » pour les enfants européens

Comme chaque année, Noël approche. Les familles et les amis se précipitent dans les boutiques pour acheter des jouets aux enfants. Les questions que se posent de nombreux consommateurs sur la sécurité des jouets gâchent souvent cette ambiance festive. ANEC et BEUC avertissent que l'entrée en vigueur, plus tôt cette année, de la nouvelle Directive relative à la sécurité des jouets, ne devrait pas faire perdre de vue des lacunes inquiétantes en matière de sécurité des jouets vendus en Europe.

Surveillance inadéquate du marché

Des tests récents menés par des organisations de consommateurs révèlent de sérieuses insuffisances en matière de sécurité des jouets¹, allant des risques de suffocation par inhalation de pièces détachables jusqu'à la strangulation par les ficelles de certains jouets, en passant par des problèmes de santé résultant de l'utilisation de produits chimiques dangereux.

Stephen Russell, Secrétaire général de l'ANEC a déclaré : "Le niveau actuel de ressources allouées par les États membres à la surveillance douanière et à la supervision du marché n'est pas suffisant pour garantir la sécurité des produits en vente dans les magasins. A Noël, nous sommes particulièrement préoccupés par la sécurité des jouets. Nous réitérons notre appel de libérer de nouveaux moyens au niveau national et de créer d'un cadre européen comme l'a exigé le Parlement européen²."

Danger: Jouets toxiques

Les associations des consommateurs accueillent favorablement les améliorations apportées à la Directive relative à la sécurité des jouets lors de sa révision, entrée en vigueur en juillet, et notamment une meilleure visibilité des avertissements, mais déplorent que les exigences portant sur les produits chimiques ne s'appliquent qu'à partir de 2013.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC a dit :

"Il est inacceptable que les jouets que nos enfants portent à leur bouche ou qui accompagnent leur sommeil puissent toujours contenir de fortes doses de produits chimiques dangereux. Plus grave encore, les limites prévues par la Directive ne sont pas assez ambitieuses. Il est grand temps de prévoir des limites spécifiques sur les substances chimiques qui peuvent nuire à la santé de nos enfants, perturber leur système hormonal ou endommager leur fertilité future."

Quelques règles de sécurité³

Bien qu'il soit fortement déconseillé au consommateur d'acheter un jouet ne portant pas la marque CE, il est essentiel de bien comprendre les limites de cette information. L'inscription « CE » est une auto-proclamation par le fabricant qui certifie le respect de ses obligations en matière de sécurité ; elle ne garantit aucunement que le produit ait été contrôlé par une instance indépendante. Quelques astuces d'achats sans risques : n'achetez jamais des jeux avec des petites pièces détachables pour des enfants âgés de moins de 3 ans; suivez toujours les recommandations d'âge prévues pour un jouet; achetez seulement des jouets dans des commerces dignes de confiance.

FIN

¹ En Novembre 2011, Stiftung Warentest, a testé 40 jouets et a conclu que 1 jouet sur 6 était insuffisant. UFC Que Choisir, aussi en Novembre 2011, a testé 30 jouets et a identifié plusieurs substances chimiques.

² Résolution du Parlement européen du 8 mars 2011 sur la révision de la directive relative à la sécurité générale des produits et à la surveillance du marché

³ ['Toy Safety Tips'](#), de l'ANEC et du BEUC en collaboration avec la Commission européenne, les Etats Membres, fabricants et détaillants

BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet

 [EC register for interest representatives](#): identification number 9505781573-45 